

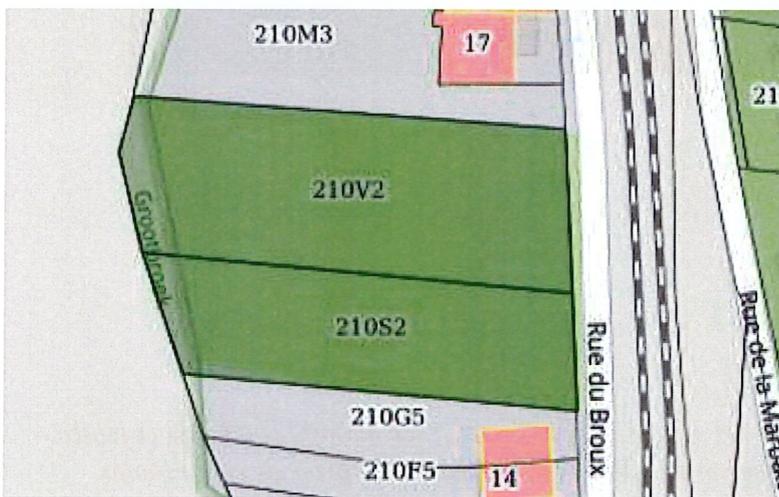
Véronique Demaegd

De: Patricia Flemal <patricia.flemal@grez-voie.be>
Envoyé: jeudi 10 avril 2025 07:29
À: Véronique Demaegd
Objet: RE: RU NOT/2024/0292/PF - 148340/PF

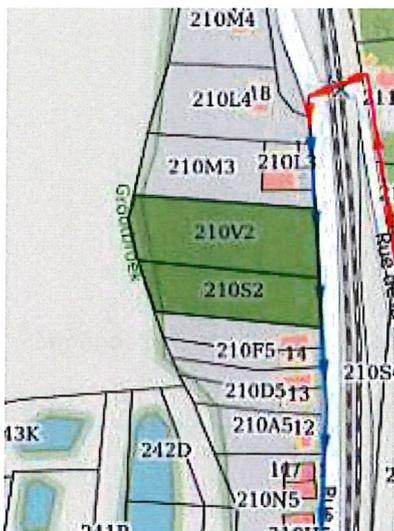
InotIdentifier: 2d78cda2-0907-41b0-bc1f-d2b89fdde012
LinkedToInot: 20497428

Chère Madame,

Les parcelles 210S02 et 210V02 ne sont pas enclavées mais se trouvent à front d'une voirie communale (rue du Broux). Il y a eu une erreur lors de la création du document. Le programme n'a pas tenu compte de cette caractéristique.

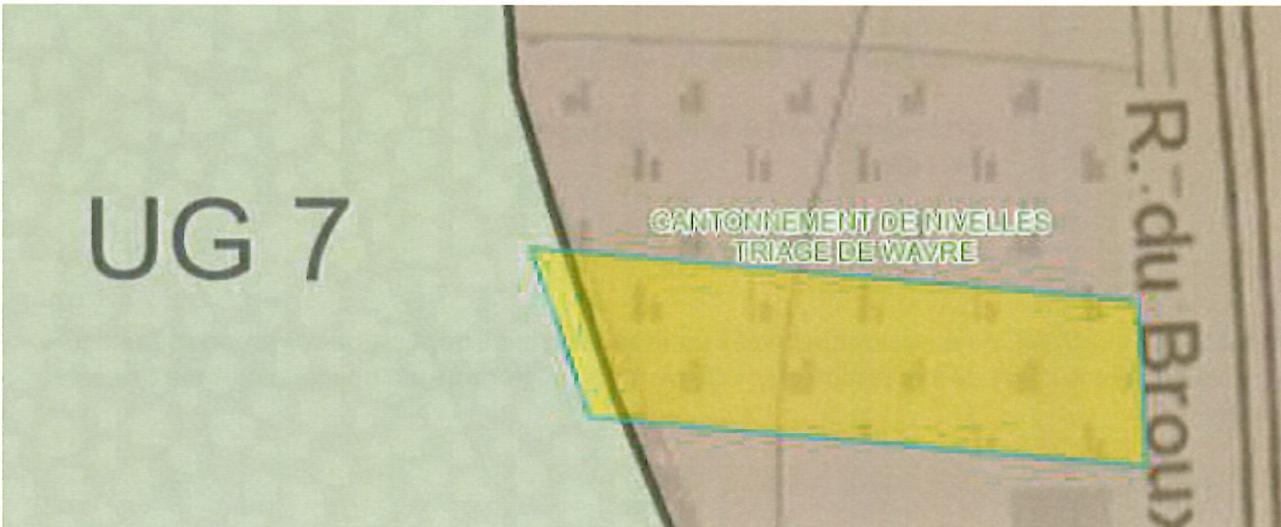


La voirie est bien égouttée pour ces 2 parcelles (voir tracé bleu ci-dessous).



Concernant les Unités de gestion, il s'agit du fond des parcelles qui sont concernées par cette caractéristique. Les **unités de gestion** sont des subdivisions des sites Natura 2000 qui rassemblent des habitats Natura 2000, parfois différents mais soumis à des mesures de protection similaires. Les mesures spécifiques liées à chaque Unité de Gestion sont classées en 3 couleurs : rouge, orange, vert. En ce qui concerne les 2 parcelles, le fond apparaît en vert. Lorsqu'un permis d'urbanisme est introduit auprès de notre service, le dossier est

soumis à l'avis du Directeur du Service extérieur du DNF. S'il estime que ces travaux pourraient mettre à mal la conservation d'un habitat, il peut imposer des conditions à la réalisation de l'acte ou transformer la notification en demande d'autorisation.



Espérant avoir répondu à vos questions,

Bien à vous,

Patricia FLEMAL, Service urbanisme

Absente les mercredis

Heures d'ouverture : les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h ; fermeture les mardis et jeudis.

***Pour rappel**, tout dépôt d'une nouvelle demande de permis doit faire l'objet d'une prise de rendez-vous préalable.*

Administration communale de Grez-Doiceau

Tél.: 010/84.83.43

Fax.: 010/84.83.19



Ce message n'engage aucunement l'administration communale et reste informel. Tout courrier officiel doit être confirmé par lettre et revêtu des signatures du Bourgmestre et du Directeur général.

Afin de contribuer au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel qu'en cas de réelle nécessité.

De : Veronique DEMAEGD <veronique.demaegd.180976@belnot.be>

Envoyé : mardi 8 avril 2025 15:32

À : Service Urbanisme (AC Grez-Doiceau) <urbanisme@grez-doiceau.be>

Objet : RU NOT/2024/0292/PF - 148340/PF

Chère Madame,